



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019

ID : 081-200034056-20190319-D2019_41-DE

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MIMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/41

Objet : Marchés publics : Centre Technique - Avenants n°1 aux marchés de travaux conclus avec les entreprises SARL MIRAMOND MASSOL et la SARL BAGES ESTADIEU

Vu la délibération n°2019/40 en date du 19 mars 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le projet de réhabilitation des locaux existants et d'extension des services techniques à Lautrec,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet et rappelle que ce projet a dégagé une marge financière suite à l'ouverture des marchés. Pour cela, il est proposé d'apporter des améliorations au projet initial et notamment de sécuriser le site du centre technique par l'implantation d'un système de vidéo surveillance et d'alarmes en raison des réguliers actes de vandalisme. Aussi, les contraintes de la toiture nous obligent à positionner des crochets de fixation pour permettre la maintenance de la toiture photovoltaïque en toute sécurité. Après avoir tenu compte de ces deux avenants, Monsieur le Président précise ensuite que ce projet présente encore une marge financière de 13 % par rapport au projet initial.

Monsieur le Président précise que ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver des avenants, comme détaillés ci-dessous :

Entreprises	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
Lot 2 : Charpente métallique - SARL MIRAMOND MASSOL	134.987,50	+ 670,00	135.657,50
Lot 9 : Electricité - SARL BAGES ESTADIEU	56.000,00	+ 11.335,00	67.335,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

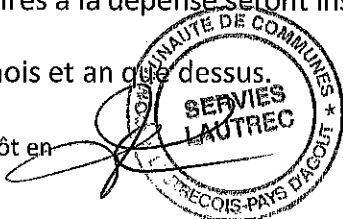
- approuve les avenants n°1 aux marchés de travaux du projet de réhabilitation des locaux existants et d'extension des services techniques à Lautrec, conclus avec les entreprises SARL MIRAMOND MASSOL et la SARL BAGES ESTADIEU, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

